



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteauvieux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 22 Mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 Mars

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA **COMMUNE DE SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Mars 2024

PRÉSENTS : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Patrice GRANGE,

EXCUSÉS : Adrien JACQUET donne pouvoir à Lucien DERFEUILLE, Christophe DUMAS

ABSENTES : Elodie GEY, Séverine LE SCOUR SOTIN, Ghislaine DIDIER

Secrétaire de séance : Joëlle MASSE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Joëlle MASSE est désignée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n° 2024-009 : Budget Communal : Vote du compte de gestion 2023
- Délibération n° 2024-010 : Budget Communal : Vote du compte administratif 2023
- Délibération n° 2024-011 : Budget Communal : Vote de l'affectation du résultat 2023
- Délibération n° 2024-012 : Budget Communal : Vote du budget primitif 2024
- Délibération n° 2024-013 : Budget Communal : Vote des 3 taxes 2024
- Délibération n° 2024-014 : Attribution subventions aux associations 2024
- Délibération n° 2024-015 : Retire et remplace attribution subvention association la Fabrik

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 01 mars 2024.

OBJET : BUDGET COMMUNAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'EXERCICE 2023

Lucien DERFEUILLE expose les résultats du Compte de Gestion 2023 :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Recettes de Fonctionnement :	844 300.58 €
Dépenses de Fonctionnement :	598 035.03 €
Résultat de l'exercice : Excédent de	246 265.55 €
Excédent antérieur cumulé :	100 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de	346 265.55 €
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'Investissement :	528 120.25 €
Dépenses d'Investissement :	485 911.68 €
Résultat de l'exercice : Excédent de	42 208.57 €
Excédent antérieur cumulé :	125 050.44 €
RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de	167 259.01 €

Ces résultats sont en accord avec le Compte Administratif dressé par Monsieur le Maire, pour la même gestion.

Après avoir entendu les résultats de l'année 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion du Comptable du Trésor du Budget Communal pour l'exercice 2023.

OBJET : BUDGET COMMUNAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Lucien DERFEUILLE expose les résultats du Compte administratif 2023 :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Recettes de Fonctionnement :	844 300.58 €
Dépenses de Fonctionnement :	598 035.03 €
Résultat de l'exercice : Excédent de	246 265.55 €
Excédent antérieur cumulé :	100 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de	346 265.55 €
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'Investissement :	528 120.25 €
Dépenses d'Investissement :	485 911.68 €
Résultat de l'exercice : Excédent de	42 208.57 €
Excédent antérieur cumulé :	125 050.44 €
RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de	167 259.01 €

Ces résultats sont en accord avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur Jean-Marc GAUCHER, Comptable du Trésor de GIVORS pour la même gestion.

Après avoir entendu les résultats de l'année 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal pour l'exercice 2023.

OBJET : BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

En accord avec le Trésorier de la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de clôture de 2023 :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

Résultat 2023 cumulé avec les années antérieures : excédent de 346 265.55 €

Section d'investissement :

Résultat 2023 cumulé avec les années antérieures : excédent de 167 259.01 €

Les excédents seront répartis comme suit au budget primitif COMMUNAL 2024 :

En section de fonctionnement en recette du compte 002 pour	100 000.00 €
En section d'investissement en recette du compte 001 pour	246 265.55 €
En section d'investissement en recette du compte 1068 pour	167 259.01 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité d'accepter l'affectation du résultat de clôture 2023 comme indiqué ci-dessus.

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire expose les résultats du Budget Primitif 2024 :

Section de Fonctionnement : 834 100.00 €

Section d'Investissement : 1 146 746.17 €

Après avoir entendu les propositions budgétaires de l'exercice 2024, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif communal de l'année 2024.

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES – ANNEE 2024

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les taux et bases de l'année 2023

	<u>TAUX 2023</u>	<u>Bases prévisionnelle</u> <u>2023</u>	<u>Produit attendu 2023</u>
Foncier bâti	30.65 %	686 000	210 259
Foncier non bâti	48.49 %	52 700	25 554
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires	18.21 %	83 622	15 228
		<u>TOTAL</u> <u>PRODUIT</u>	<u>251 041</u>

Pour l'année 2024, Monsieur le Maire propose les taux suivants :

	TAUX 2024	Bases prévisionnelle 2024	Produit attendu 2024
Foncier bâti	30.65 %	726 800	222 764
Foncier non bâti	48.49 %	54 800	26 573
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires	18.21 %	65 900	12 001
		TOTAL PRODUIT	261 338

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité les taxes telles que proposées ci-dessous :

	TAUX 2024	Bases prévisionnelle 2024	Produit attendu 2024
Foncier bâti	30.65 %	726 800	222 764
Foncier non bâti	48.49 %	54 800	26 573
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires	18.21 %	65 900	12 001
		TOTAL PRODUIT	261 338

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des associations qui ont réalisé une demande de subvention pour l'année 2024 et rappelle les critères d'attribution décidés par la commission finances pour les associations extérieures à la commune :

- L'association doit se situer dans les départements du Rhône ou de la Loire et être cantonale
- Les habitants de la commune bénéficient du service
- La taille de l'association, la commune privilégie les associations à taille humaine
- Les associations œuvrant dans la santé et l'alimentaire
- Ecole : 50.00 € par élève de la commune
- 500.00 € Maximum sur l'année
- Exception pour l'aide internationale si l'association permet aux gens de développer leur pays.

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE EN 2023	DEMANDE EN 2024	MONTANT ALLOUE EN 2024
Bibliothèque	1 700.00 €	OUI	1 800.00 €
OGEC	24 513.58 €	OUI	22 797.46 €
US Des Monts (stage de Pâques)	200.00 €	OUI	200.00 €
Amicale des Donneurs de sang	100.00 €	OUI	100.00 €
Amicale Laïque et Ogec – Spectacle de Noël	500.00 €	OUI	500.00 €
Ecole Publique Voyage Scolaire (enfants du Cp au CM2 9.00€ par élève)	297.00 €	OUI	288.00 €
Ecole Privée Voyage Scolaire (enfants du Cp au CM2 9.00€ par élève)	207.00 €	OUI	207.00 €
Asso LE BAR QUI PASSE	200.00 €	OUI	200.00 €
Amicale Boules des Terreaux	500.00 €	OUI	500.00 €
MFR de ANSE	50.00 €	OUI	50.00 €
Lycée des Monts du Lyonnais	0.00 €	OUI	200.00 €
L'HIRONDELLE (Centre soins des oiseaux)	300.00 €	OUI	300.00 €
BUHL Basket Union Haut Lyonnais	100.00 €	OUI	100.00 €
Les Restaurants du Cœur	100.00 €	OUI	100.00 €
SOLIDAIRES-AIDANTS Monts du Lyonnais	250.00 €	OUI	500.00 €
Adapei du Rhône	0.00 €	OUI	500.00 €
AFSEP (Asso Française des Sclérosés En Plaques)	0.00 €	OUI	200.00 €
AHML (Asso des Handicapés des Monts du Lyonnais)	0.00 €	OUI	100.00 €

Ces dépenses seront affectées à l'article 6574.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité l'attribution des subventions ci-dessus référencées.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

OBJET : RETIRE ET REMPLACE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FABRIK POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention d'un montant de 600.00 € de l'association LA FABRIK et non de 500.00€ comme indiqué dans la précédente délibération afin de participer à la production du 5^{ème} festival « Un Mouton dans le Ciel » - édition 2024.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention à LA FABRIK d'un montant de 600.00 € pour le festival « Un Mouton dans le Ciel » édition 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

Ces dépenses seront affectées à l'article 6574.

Questions diverses

Association Mac Mael Agri : Présentation de l'avancée des projets.

Maison de Retraite : Demande de mise à disposition de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuite de la Salle des fêtes sur un mardi, mercredi ou jeudi durant les vacances scolaires afin de ne pas gêner les associations de la commune.

Soirée CEPOS : Réunion le mercredi 10 avril.

Octobre Rose : Réunion le mardi 26 mars, Madame GUYOT-MICHEL ne pourra pas se rendre à la réunion mais prendra contact avec les organisateurs pour une mise en place sur la commune.

Hangar Maisonneuve : Les cuves de fioul seront sécurisées par le propriétaire. Une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture a été lancée auprès de la CCMDL. Les WC publics prévus dans l'aménagement de la rue des écoliers pourraient être réalisés dans le hangar.

Tour de table

Mr DAYDE :

Réunion CEPOS : Réunion le mercredi 10 avril, présentation des projets réalisés dans cinq communes suivi d'un débat. Monsieur DAYDE et Monsieur DERFEUILLE se rendront à la soirée CEPOS.

Bibliothèque : Demande l'autorisation d'installer une boîte à livre pour adulte sur le domaine public. Cette boîte serait réalisée par Monsieur Jean BERTHIER. Le Conseil Municipal donne son autorisation.

ANS : La demande de subvention pour la construction d'un City Stade a été redéposée sur 2024.

Zone d'accélération écologique : La Commission a défini des cartes pour le territoire communal : Photovoltaïques et panneaux solaires sur toute la commune, chaleur biomasse sur le village, aucune zone définie pour la géothermie, l'éolien et l'hydroélectricité.

Mme MASSE :

Ecole Publique : Présentation du panneau et du devis concernant la réalisation d'une enseigne au nom de l'école publique, d'une dimension de 0.80m*3.00m, qui sera posée sur la façade de celle-ci. Le Conseil Municipal trouve que la longueur du panneau est trop importante. Celui-ci conseille une enseigne de 0.80m *1.60m ou 2.00m.

Conseil d'école : Information sur le calendrier de fin année, pas d'école les 10 et 20 mai et fin de l'année scolaire fixée au 05 juillet, la Gendarmerie interviendra dans le cadre d'un permis internet et de sécurité routière. Initiation aux boules lyonnaises par l'Association de Sainte-Catherine. Initiation aux poneys le 24 mai. Visite du collège de Saint Martin En Haut le 27 juin par les CM1 et CM2, La fête de l'école est fixée au 28 juin. La porte ouverte s'est tenue le vendredi 15 mars avec la présence de nombreux parents ainsi que de la librairie LULU venue tenir un stand de vente de livres. Pour la rentrée 2024-2025, 52 élèves sont déjà inscrits. Le carnaval des deux écoles se tiendra le 05 avril.

Zone de loisirs : Installation par les agents communaux de la grande balançoire ainsi que de deux grands jeux de dames.

Mr DERFEUILLE :

Camping : Celui-ci ouvrira le Vendredi 29 mars 2024 et fermera le 30 septembre 2024. Madame Lauriane

GUYOT tiendra de nouveau la gestion du camping pour cette saison.

Kinésithérapeute : Fermeture prévue courant mai 2024.

Sondage « Besoin de santé » : Distribution en cours, sondage à remettre en mairie concernant les besoins en médecins et la future ouverture de la maison de santé à Saint Didier Sous Riverie.

PLU : Point sur l'avancement de la modification du PLU. Réunion avec les personnes associées fixée au 15 avril 2024. L'enquête publique devrait être lancée courant septembre 2024.

Réunions

Prochain Conseil municipal
Adjoints

Jeudi 25 Avril 2024 à 20h30
Lundi 15 Avril 2024 à 18h00

Fin de séance à 22h40

Le secrétaire de séance

Joëlle MASSE



Le Maire

Pierre DUSSURGEY



Publié sur le site internet de la commune le : **26 AVR. 2024**

Affiché le : **26 AVR. 2024**